

EPCI DU BASSIN DE LANDRES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 08 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi huit avril à vingt heures en mairie de Boulogny le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'AVILLERS : Mme CAPELLINI
Commune de BOULIGNY : MM. KINTZINGER, BRUSCO, DONETTI, RIGOLET, FISCHESSE, BERNARDI
Commune de DOMPRIX : M. FISCHESSE
Commune de JOUDREVILLE : MM. LEON, CROCIATI
Commune de LANDRES : M. CECCATO
Commune de MAIRY-MAINVILLE : M. KUEN
Commune de PIENNES : MM. MARIUZZO, TYL, MARASSE, MAZZOCCO
Commune de TRIEUX : M. GOURY
Commune de TUCQUEGNIEUX : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, FRETTE, CARLI
Commune de XIVRY-CIRCOURT : M. SCHNEIDER

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 24

Etaient représentées :

Commune de PIENNES : Mme COUJOUR représentée par Mme TYL
Commune de TUCQUEGNIEUX : Mme GAYCHET représentée par M. FRETTE

Etaient absents (excusés) :

Commune de MERCY LE BAS : MM. PEDESINI, KOSINSKI
Commune de TRIEUX : MM. MASCELLI, MIRJOLET, SABBA

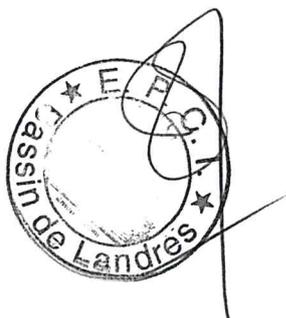
Le Président certifie que le Conseil
Communautaire a été convoqué le
26/03/2015

Secrétaire de séance : Madame TYL Flavia

Date de publication : 10/04/2015

Envoi en Sous-Préfecture : 10/04/2015

Le Président
Jean-Marc LEON



Le Président
Jean-Marc LEON

**OBJET : Délibération complémentaire à la Prescription du PLUi du Bassin de Landres :
précisions des objectifs poursuivis par la réalisation du PLUi**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi Grenelle 1 du 03/08/2009 et la loi Grenelle 2 du 12/07/2010,

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la « Solidarité et au Renouvellement Urbains »,

Vu la loi n°2003-590 du 02 juillet 2003 « Urbanisme et Habitat »,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant « Engagement national pour l'environnement »,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 « Accès au logement pour un Urbanisme Rénové » (Alur),

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 05 février 2015 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal,

Considérant que cette délibération ne respecte pas suffisamment l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme disposant que les objectifs poursuivis par le PLUi doivent être précisés,

Vu les documents d'urbanisme existants,

Vu les projets intercommunaux,

Après avoir entendu le Président de l'EPCI du Bassin de Landres,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide de préciser les objectifs poursuivis par l'élaboration du PLUi du Bassin de Landres en l'adaptant aux projets suivants :
 1. Projet de territoire intercommunal axé sur le développement durable et la transition énergétique mis en œuvre d'une part par la réalisation sur l'ancien carreau de mine de Boulogny-Joudreville d'une centrale photovoltaïque au sol, d'une structure de mobilité verte, et d'un réseau de chaleur reconnu par l'Etat en territoire à Energie Positive en devenir et éligibles en Territoire Pilote Climat Air Energie, et d'autre part en centre- ville de Piennes, par la création d'une école numérique
 2. Réalisation du lotissement « Valmusson » sis à Piennes conformément à l'étude en cours menée par EPFL
 3. Requalification de la zone de la Haie à Trieux
 4. Requalification de la zone artisanale de Boulogny
 5. Promotion de la zone artisanale de Tucquegnieux
 6. Préservation de la zone artisanale de Landres
 7. Mise en valeur des cœurs de village et des cités minières
- Et dit que les objectifs généraux prévus dans la délibération initiale du 05 février 2015 prescrivant le PLUi du Bassin de Landres sont maintenus.

Extrait certifié conforme
Le Président
Jean-Marc LEON



Accusé de réception en préfecture
054-245400379-20150408-2015-014-DE
Date de télétransmission : 10/04/2015
Date de réception préfecture : 10/04/2015